

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017**OBJET : VŒU CONTRE LA REDUCTION DE L'AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT (APL)**

Dès le mois d'octobre le Gouvernement a unilatéralement décidé de réduire de 5 € par mois toutes les aides au logement, et notamment l'Aide Personnalisée au Logement (APL)

Cette mesure touchant près de 6,5 millions de foyers, dont une majorité vit sous le seuil de pauvreté représente une perte de pouvoir d'achat importante pour des familles au x revenus modestes.

Pour 2018 le gouvernement annonce dans l'article 52 du projet de loi de finances (PLF) une baisse de l'APL des locataires Hlm de plus de 60 euros en moyenne par mois et exige que les organismes HLM diminuent d'autant leurs loyers pour ne pas impacter les ménages

Cet article constitue un danger mortifère pour les organismes HLM. Ainsi, dès 2018, les comptes de 120 offices publics et de 80 entreprises sociales pour l'habitat seront dans le rouge.

En effet, les recettes des bailleurs sociaux ne s'évaporent pas en dividendes ou dans les paradis fiscaux : elles sont destinées à loger les familles des classes populaires et moyennes, entretenir, améliorer et réhabiliter les immeubles.

Ainsi pour Cachan Habitat, la compensation de ces baisses d'APL représentera 800.000€ par an, soit 8,5% des loyers, la seule ressource de l'organisme.

Une telle perte va gravement compromettre les travaux destinés à renforcer la sécurité, améliorer le cadre de vie des locataires, renforcer les performances énergétiques etc...

Coup sévère pour un organisme particulièrement touché par une mesure qui affecte plus significativement les locataires aux ressources très modestes : ce qui est le cas de 51% de nos locataires

En définitive pour les organismes HLM, il s'agit de millions d'euros en moins pour les réhabilitations et les constructions, et pour les locataires des conditions de vie qui iront en se dégradant.

Si le budget consacré à l'APL augmente, c'est d'abord parce que la pauvreté dans notre pays progresse

En plus d'être injuste, cette mesure est néfaste pour l'emploi. En amputant les organismes HLM de 1,7 milliard d'euros, soit 80 % de leur autofinancement ; avec l'effet de levier, cela fait au moins 12 milliards d'euros en moins dans les carnets de commandes des artisans et des PME qui seront donc fragiliser, alors qu'ils créent des emplois non délocalisables !

C'est donc fort légitimement que les élus locaux, les associations caritatives, les associations de locataires et les milieux économiques – dont la Fédération française du bâtiment – se sont unanimement levés contre ces propositions

Ils ont raison, et nous partageons leurs inquiétudes car c'est l'avenir même du logement social qui est en jeu.

**Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,**

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil municipal soutien le Mouvement HLM, les associations de locataires et caritatives ainsi que les acteurs économiques du logement social dans leur action contre la baisse des APL et demande l'abandon des mesures contenu dans l'article 52 du PLF 2018.